

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2266**

commune (s) : **Bron**

objet : **Terraillon - Quartier Caravelle - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs et mission d'ordonnancement pilotage coordination - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre, à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : **lundi 11 avril 2011**

Secrétaire élu : **Madame Dounia Besson**

Compte-rendu affiché le : **mardi 19 avril 2011**

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2266**

commune (s) : Bron

objet : **Terraillon - Quartier Caravelle - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs et mission d'ordonnancement pilotage coordination - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre, à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Terraillon (9 500 habitants), situé au Nord de Bron, en limite de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier).

Face à cette situation, un projet ambitieux de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Le schéma de références a été retenu par l'ANRU puis validé lors de son comité d'engagement du 1er mars 2007. Après délibération du conseil de Communauté du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant ainsi le contenu du projet global et le bilan de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

Cinq secteurs opérationnels ont été identifiés pour mener à bien ce projet dont l'opération d'aménagement Caravelle, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine.

L'îlot Caravelle est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin, à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares.

Le projet d'aménagement Caravelle comprend plusieurs volets :

- le désenclavement de l'îlot, la création d'espaces publics (square urbain d'environ 3 500 mètres carrés, cheminement piéton, armature de voiries et réseaux) et l'aménagement de terrains constructibles (plus de 20 000 mètres carrés de SHON),
- la requalification des espaces privés de la copropriété en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation).

Les terrains d'assiette des espaces publics à créer appartiennent en grande partie à la copropriété Caravelle, une procédure d'expropriation est en cours. Le projet de création des espaces publics a été déclaré d'utilité publique, par arrêté préfectoral du 4 mai 2009.

Afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du projet, une procédure d'appel d'offres restreint avec intervention d'un jury, conformément aux articles 22, 23, 24, 60 à 64 et 74-III (4° alinéa) du code des marchés publics pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des espaces extérieurs et mission d'ordonnancement pilotage coordination à Bron Terraillon - quartier Caravelle, a été lancée par avis d'appel public à la concurrence publié le 19 juin 2010.

Compte tenu de l'ampleur de l'opération et de sa complexité, la mission de maîtrise d'œuvre se décompose en 2 lots techniques, la même équipe de maîtrise d'œuvre étant attributaire des 2 lots afin de garantir la cohérence du projet Caravelle :

- lot technique n° 1 relatif à l'aménagement des espaces publics (voirie-stationnement, réseaux, square et cheminement piéton) et des terrains à bâtir,

- lot technique n° 2 relatif à l'aménagement des espaces privés de la copropriété (résidentialisation des pieds d'immeubles).

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury, lors de sa séance du 18 mars 2011, a classé première l'offre du groupement Sotrec Ingénierie/Hors Champs SARL/SE et ME SARL pour un montant de 1 047 327,90 € HT, soit 1 252 604,16 € TTC.

Le présent dossier concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour le signer, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Les membres libéraux du jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces extérieurs et mission d'ordonnancement pilotage coordination à Bron Terrailon - Quartier Caravelle, au groupement Sotrec Ingénierie/Hors Champs SARL/SE et ME SARL pour un montant de 1 047 327,90 € HT, soit 1 252 604,16 € TTC, conformément au programme et à l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux tels qu'indiqués dans le dossier de consultation des concepteurs.

2° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents,

b) - l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention des subventions auprès de l'ANRU, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la commune de Bron, inscrites à la convention ANRU.

4° - Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 0954.

5° - Les recettes attendues seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 132 100 - fonction 824 - opération n° 0954.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.